

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-quatorzième session
Brazzaville, République du Congo, 26-30 août 2024

Point 18.2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA
STRATÉGIE MONDIALE POUR LA SANTÉ NUMÉRIQUE DANS LA RÉGION
AFRICAINNE DE L'OMS**

Document d'information

SOMMAIRE

	Paragraphes
CONTEXTE	1-3
PROGRÈS RÉALISÉS	4-6
ENJEUX ET DÉFIS	7
PROCHAINES ÉTAPES	8-10

CONTEXTE

1. L'OMS définit la santé numérique comme l'utilisation, selon des modalités sûres et offrant un bon rapport coût-efficacité, des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui de l'action de santé et dans des domaines connexes.¹ Parmi les solutions de santé numérique figurent la cybersanté, la télésanté, la santé mobile, les dossiers médicaux électroniques, la télémédecine et le cyberapprentissage. En 2023, à l'occasion de la soixante-treizième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, les États Membres ont adopté une résolution sur la cybersanté, qui invitait instamment les États Membres à encourager l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de cybersanté. Au cours de la soixante et onzième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique tenue en 2021, les États Membres a adopté le cadre visant à orienter la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS pour la santé numérique dans la Région africaine.²

2. Le cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé numérique prévoit que d'ici la fin de 2023 ; un total de 80 % des États membres auront élaboré des stratégies pour la santé numérique ; 80 % des États Membres auront bénéficié d'une formation sur la gouvernance de la santé numérique organisée dans le cadre du programme d'enseignement sur la santé numérique mis en place par le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique et l'Union internationale des Télécommunications (UIT) ; 60 % des États Membres auront achevé leur inventaire des systèmes de santé numérique et l'auront mis en ligne sur l'atlas sanitaire numérique de l'OMS ; et 50 % des États Membres auront élaboré leur architecture nationale de santé numérique et en auront déterminé le coût.

3. Ce premier rapport résume les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé numérique dans la Région africaine de l'OMS. Il fait également ressortir les principaux enjeux et précise les prochaines étapes à suivre.

PROGRÈS RÉALISÉS

4. Pour consigner les progrès de la mise en œuvre de ce cadre au niveau régional, une évaluation de l'utilisation des outils de santé numérique a été réalisée dans le but de déterminer des données de référence et suivre l'évolution sur une base annuelle. À ce jour, 38 États membres³ (81 %) ont élaboré une stratégie nationale pour la santé numérique.

5. Conformément à l'étape intermédiaire 2, alignée sur la gouvernance de la santé numérique, les capacités de 17 États membres (36 %) ont été renforcées en 2022 à la faveur d'un atelier sur la télémédecine à Cabo Verde, au cours duquel les États membres ont présenté des feuilles de route et ont bénéficié d'une formation sur les approches en télémédecine afin de renforcer leurs systèmes de santé. En 2023, le Secrétariat a formé 92 personnalités officielles de quatre États Membres⁴ à la santé numérique, à la télémédecine et à l'intelligence artificielle (IA). Dix-huit États Membres (38 %)⁵ ont été formés à la télémédecine en s'appuyant sur les orientations de l'OMS pour la mise en œuvre de

¹ OMS – IUT National e-Health Strategy Toolkit (<https://www.who.int/publications/i/item/national-ehealth-strategy-toolkit>, document consulté le 3 mai 2024).

² Résolution : Exploiter les solutions en matière de cybersanté pour améliorer les systèmes nationaux de santé dans la Région africaine ; (AFR/RC63/R5 <https://www.afro.who.int/sites/default/files/sessions/resolutions/afr-rc63-r5-utilizing-ehealth-solutions-to-improve-national-health-systems.pdf>, document consulté le 11 mars 2024).

² Cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé numérique dans la Région Africaine de l'OMS, 2021 <https://iris.who.int/handle/10665/345393>, document consulté le 11 mars 2024)

³ Victor, Alegana A. *et al.*, « Digital Health in the African Region Should be Integral to the Health System's Strengthening ». *Mayo Clinic Proceedings* 95(9) :1888-1897, 2020. *Digital Health* 1.3 (2023) : 425. [https://www.mcpcdigitalhealth.org/article/S2949-7612\(23\)00048-2/fulltext](https://www.mcpcdigitalhealth.org/article/S2949-7612(23)00048-2/fulltext).

⁴ Cabo Verde, Guinée-Bissau, Malawi, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe.

⁵ Bénin, Comores, Congo, Gabon, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Malawi, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo et Zambie.

la télémédecine^{6 7 8.9 10 11} et l'élaboration d'une stratégie de télémédecine a été facilitée dans trois États membres.¹² Le Secrétariat a également formé neuf représentants d'États Membres¹³ de la Région aux lignes directrices SMART (basées sur des normes, favorisant l'apprentissage automatique, adaptatives,¹⁴ fondées sur des critères précis et vérifiables) afin d'améliorer l'interopérabilité dans le domaine de la santé numérique. En 2023, l'OMS et l'UIT, en collaboration avec des partenaires de développement et deux États Membres, ont consolidé les enseignements tirés et exploité les matériels mis à disposition pour renforcer davantage le programme d'enseignement sur la santé numérique mis en place par l'OMS et l'UIT.¹⁵ Le Secrétariat a formé trois États Membres lusophones, deux francophones et un anglophone¹⁶ au programme de formation sur les systèmes nationaux de planification de la santé numérique.

6. Conformément à la troisième étape intermédiaire, le Secrétariat a aidé trois États Membres¹⁷ à utiliser l'Atlas sanitaire numérique de l'OMS pour le recensement et la gouvernance des solutions de santé numérique au niveau national ainsi que pour la coordination des investissements.¹⁸ En 2023, conformément à la quatrième étape intermédiaire, le Secrétariat, en partenariat avec le Secrétariat du Commonwealth, a apporté son appui aux Ministères de la santé de deux États Membres¹⁹ pour évaluer le niveau de maturité de la santé numérique dans le secteur de la santé et sa capacité à tirer parti de la puissance de l'innovation numérique pour renforcer les systèmes de santé. Cette évaluation permet d'identifier les lacunes, de mobiliser des ressources et d'élaborer des plans, stratégies et politiques nationaux chiffrés en matière de santé numérique.

ENJEUX ET DÉFIS

7. Des défis subsistent, notamment la prolifération de systèmes de santé numériques cloisonnés ; l'insuffisance du financement ; l'absence d'infrastructures d'information et de télécommunication ; la faiblesse des qualifications dans le domaine de la santé numérique et une connaissance insuffisante de l'importance de la législation en la matière par les personnels de santé ; et la faible implication de ces derniers professionnels dans le développement d'applications et de services de santé en ligne.

⁶ COVID-19 et télémédecine, OPS, 2020 ; (<https://www3.paho.org/ish/index.php/en/telemedicine>, document consulté le 11 mars 2024)

⁷ Une nouvelle étude montre que la télémédecine présente des avantages évidents pour les patients européens ; <https://www.who.int/europe/fr/news/item/31-10-2022-telemedicine-has-clear-benefits-for-patients-in-european-countries--new-study-shows>

⁸ Leveraging telehealth for efficient delivery of primary health care in the WHO South-East Asia Region ; 2021 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/350199>, document consulté le 9 mars 2024)

⁹ Implementing telemedicine services during COVID-19 : guiding principles and considerations for a stepwise approach ; 2021 (<https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1346306/retrieve>, document consulté le 8 mars 2024)

¹⁰ Norme mondiale de l'OMS-UIT pour l'accessibilité des services de télésanté ; (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240050464>, document consulté le 10 mars 2024)

¹¹ Consolidated telemedicine implementation guide ; 2022 (<https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1477410/retrieve>, document consulté le 11 mars 2024)

¹² Cabo Verde, Mozambique et Zimbabwe.

¹³ Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Ouganda, République du Congo, Rwanda, Tanzanie et Zambie.

¹⁴ Lignes directrices SMART comprenant les capacités numériques recommandées par l'OMS, la santé numérique, les normes d'interopérabilité et le contenu des données propres à chaque domaine de la santé ; 2024 – (<https://www.who.int/teams/digital-health-and-innovation/smart-guidelines> article consulté le 3 mai 2024).

¹⁵ WHO – ITU Donors and Partners Digital Health Learning Meeting : Review and Strategic Planning ; 2023 (<https://www.afro.who.int/media-centre/events/who-itu-donors-and-partners-digital-health-learning-meeting-review-and#:~:text=A%20review%20meeting%20has%20been,ITU%20digital%20health%20learning%20programme>, article consulté le 3 mai 2024).

¹⁶ Angola, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Malawi, Mozambique, Rwanda et Sénégal.

¹⁷ Kenya, Malawi et Zambie.

¹⁸ Atlas sanitaire numérique de l'OMS ; 2024 (<https://digitalhealthatlas.org/en/-/>, consulté le 10 mars 2024).

¹⁹ Seychelles et Zambie.

PROCHAINES ÉTAPES

8. Les États Membres entendent :
 - a) rendre l'environnement plus propice à l'utilisation sûre et durable des technologies numériques de santé ;
 - b) renforcer la gouvernance et le cadre juridique et réglementaire ;
 - c) mettre en place des mécanismes intersectoriels et durables coordonnés facilitant l'allocation d'un financement adéquat pour des solutions de santé numérique ;
 - d) mener des évaluations en matière de santé numérique au moyen d'outils fournis par l'OMS et utiliser les résultats de ces évaluations pour éclairer les actions futures ;
 - e) élaborer des stratégies nationales dans le domaine de la santé numérique et mettre en place des dispositifs multisectoriels pour leur mise en œuvre ;
 - f) créer des mécanismes coordonnés pour produire une main-d'œuvre prête à travailler dans le secteur de la santé numérique ; et
 - g) examiner et faire le point sur les actions énumérées dans la Stratégie mondiale pour la santé numérique et hiérarchiser leur mise en œuvre.

9. L'OMS et les partenaires devraient :
 - a) renforcer les mécanismes d'action coordonnée aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) consigner les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des actions de la Stratégie mondiale pour la santé numérique et hiérarchiser les activités en fonction des besoins des États membres ;
 - c) créer des plateformes permettant aux États Membres de présenter les progrès accomplis par rapport aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la santé numérique ; et
 - d) accroître le soutien à la mobilisation des ressources afin d'assurer un financement adéquat pour l'expansion des solutions de santé numérique.

10. Le Comité régional est invité à prendre note du présent rapport de situation et à approuver les prochaines étapes proposées.